



# Mon grand-père été assassiné à Marseille en 1934

Par **madji kamel**, le 17/01/2017 à 13:32

Bonjour,

Je suis un algérien, kabyle, mon grand-père travaillait sur le Vieux Port de Marseille est il occupait le poste de docker en 1934 jusqu'à son assassinat. Il est enterré à Marseille.

Ma question est : comment je puis faire pour avoir son acte de décès ? est-ce que j'ai le droit à la nationalité françaises ?

Dans l'attente d'une réponse veuillez acceptes mes salutations les plus respectueuses et merci d'avance.

Par **youris**, le 17/01/2017 à 15:48

bonjour,

en matière de nationalité française par filiation ce qui compte c'est la nationalité de vos parents (père et mère) à votre naissance et durant votre minorité.

si aucun de vos parents n'étaient français durant cette période, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française sachant que les algériens de droit local ont reçu la nationalité algérienne à l'indépendance de l'algérie en 1962 et perdu la nationalité française.

en principe l'acte de décès se demande à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du dernier domicile du défunt.

la mention du décès est intégrée en marge de l'acte de naissance du défunt donc à la mairie de son lieu de naissance.

salutations